



REVUE DE PRESSE
Vendredi 12 juillet 2019



La mythique Coccinelle tire sa révérence

Mariachis, applaudissements et émotion: le tout dernier exemplaire de la mythique Coccinelle de Volkswagen est sorti mercredi de son usine mexicaine de Puebla (centre), mettant un point final à une épopée de sept décennies qui a marqué l'histoire de l'automobile.

Après avoir roulé quelques mètres sous les applaudissements, la voiture de couleur bleu métallisé a été immortalisée par les objectifs. Elle était entourée par les ouvriers de ce site qui a produit, depuis 1997, plus de 1,7 million de «New beetle» (en anglais on l'appelle «scarabée»).

«Une partie de nous»

«Gracias Beetle», pouvait-on lire sur les t-shirts des travailleurs de l'usine, qui ont assemblé cet ultime exemplaire de la «Final Edition» en sept heures. «C'est toujours triste, c'est une partie de nous. C'est



Le tout dernier exemplaire de la Coccinelle de Volkswagen est sorti mercredi de son usine mexicaine de Puebla, mettant un point final à une épopée de sept décennies qui a marqué l'histoire de l'automobile. Photo AFP

le résultat de notre travail quotidien pour obtenir le meilleur résultat. Oui, on est fiers», a déclaré Francisco Bueno, un des salariés, présent depuis 25 ans dans cette usine.

Les soixante-cinq dernières Coccinelle de l'histoire, numérotées d'1 à 65 pour faire référence aux 65 années de présence de

Volkswagen au Mexique, ne seront vendues que sur internet et au prix de 21.000 dollars (environ 18.500 euros).

La «New beetle», sortie en 1997, n'avait presque plus rien en commun avec le grand ancêtre voulu par Hitler et né du génie automobile de Ferdinand Porsche, dont la production a

commencé en 1938 et s'est achevée en 2003. Ni avec la voiture de prédilection de la jeunesse des années 1960 et 1970 incarnant la génération «Peace and Love» et sa soif de liberté, qui se traduisait souvent par des «Käfer» (coccinelle en allemand) multicolores et couvertes de dessins d'immenses fleurs.

La charentaise en pleine tourmente

■ Un an après sa reprise, l'avenir de la Manufacture charentaise, 110 salariés, ne tient plus qu'à un fil.

■ Renaud Dutreil met en cause la gestion de son ancien associé, grassement rétribué.

L'inquiétude planait depuis plusieurs semaines, étouffée, confinée. La Manufacture charentaise est au bord du gouffre. Renaud Dutreil l'ancien ministre des PME de Chirac, devenu patron du dernier fabricant de charentaises en Charente, enlisé dans un conflit avec son associé et ancien directeur général, semble désormais en grande difficulté pour sauver l'entreprise. C'est ce qui transpire d'une réunion de crise, qui s'est tenue hier matin, à la préfecture de la Charente. Autour de Marie Lajus, des représentants de la Manufacture charentaise, le conseiller régional en charge de la restructuration économique Francis Wilsius. Mais pas le patron, Renaud Dutreil (lire ci-contre).

L'entreprise va mal. Ses comptes sont dans le rouge, le produit plus adapté au marché traditionnel. Les fournisseurs sont payés avec retard et les 110 salariés sont très inquiets. À l'origine de cette situation, des difficultés commerciales et un conflit entre Renaud Dutreil, le reprenneur, et son associé Stéphane Baleston, directeur général éphémère. Le premier détient 50 % des parts de la société. Le second, ancien N°2 d'un groupe anglais spécialisé dans la restructuration d'en-



Renaud Dutreil, Odile Gavet Pascaud et Stéphane Baleston avaient repris la société Rondinaud en mai dernier, pour 172 000 €.

Photo Quentin Petit

treprises, partage les 50 % restant avec Odile Gavet, rédactrice en chef du magazine de mode Fémina et Latitia Desset, notaire à La Rochefoucauld et épouse d'Olivier Rondinaud, le dernier représentant de la famille dans l'entreprise.

Une opération compliquée

La Manufacture charentaise est née à la suite de la reprise au printemps 2018 des quatre fabricants de chaussons dans le département, déjà en grande difficulté: Ferrand, Degorce, Laubuge et Rondinaud. Montant de l'opération pour cette dernière, le navire-amiral, 172 000 euros. L'opération, menée par deux sociétés constituées pour l'occasion, Chateaubriand Investissement au capital de 5 000 euros présidée par Renaud Dutreil et Oslo Associés, au capital de 500 euros et présidée par Odile Gavet, avait été

Il n'était pas salarié de l'entreprise, mais prestataire, via une société installée aux Seychelles, et facturait chaque mois 14 500 euros à l'entreprise.

compliquée et la lutte avec l'autre candidat, Renaissance Luxury group, plutôt âpre. Stéphane Baleston avait été nommé directeur général avec la mission de restructurer et de regrouper les activités à Rivières. Le rachat effectif a pris du temps. Il a fallu recréer une nouvelle structure pour toucher les aides de la Région. Avec ensuite pour résultat trois premiers mois d'activité excellents. Un résultat positif notamment dû à la vente d'un stock valorisé à 5 000 euros alors qu'il en valait dix fois plus. C'est ensuite que les difficultés se sont annoncées. Commerciales,

d'abord, issues d'une divergence entre Renaud Dutreil et son directeur général qui voulait orienter la Manufacture charentaise vers le haut de gamme, avec la difficulté de vendre des paires de chaussons cousus retournés à 50 euros. Négligeant du même coup la grande et moyenne distribution qui permet de faire du volume et d'assurer le chiffre d'affaires, mais abandonnée début 2019.

Divorce et démission

C'est le modèle économique qu'avait choisi Renaud Dutreil avec ses eaux de table. Cela n'a pas été l'option de Stéphane Baleston de la Manufacture. Il lui fallait, pour conserver la tête hors de l'eau, réaliser 3 millions de chiffre d'affaires avant l'été. L'entreprise est loin du compte. Il manquerait près d'un million. C'est l'une des raisons du divorce entre Renaud Dutreil et Stéphane Baleston qui a démissionné en avril dernier. Le litige est aussi financier. Très vite, Renaud Dutreil semble avoir remis en cause le système mis en place par son directeur. Il n'était pas salarié de l'entreprise, mais prestataire, par le biais d'une société installée à Victoria,

aux Seychelles, avec tous les aspects du paradis fiscal et facturait chaque mois 14 500 euros à l'entreprise. «Fondée sur une convention du 1er juin 2018», rappelle Stéphane Baleston qui justifie aussi de la nécessité de pouvoir mener des affaires ailleurs dans le monde. Tout en précisant qu'il payait ses impôts en France.

Il semblerait aussi que Renaud Dutreil ait contesté le montant de la rémunération que s'est versée le DG, qu'il lui ait reproché de ne plus être destinataire des comptes, du reporting mensuel jusqu'à la démission du DG.

Dans ce climat délétère, où se sont échangées des menaces croisées de plaintes au pénal, le directeur général a refusé de céder aux exigences de remboursement de cinq mois de salaires. Tout comme il a refusé le remboursement des billets d'avion hebdomadaires entre Limoges et Londres où réside sa famille, tirés sur le compte de l'entreprise.

Depuis le départ de Stéphane Baleston, Renaud Dutreil assume seul la direction de l'entreprise. Il avait été question, c'est ce qui ressort des échanges entre les deux hommes, que la direction générale soit confiée à Olivier Rondinaud.

Dutreil: «Y voir clair dans une situation très opaque»

Renaud Dutreil qui détient la Manufacture charentaise à 50 % et qui assure lui-même la direction générale depuis la démission de Stéphane Baleston le 30 avril certifie avoir découvert depuis une «situation très complexe». Joint hier soir par téléphone, il précise: «On a découvert pas mal de choses, des choses pas agréables. Les autres actionnaires et moi-même avons décidé de confier une mission à un cabinet d'audit, une mission qui commence lundi. On veut connaître la réalité de la situation, y voir clair dans une situation très opaque et qui s'impose à nous. Nous avons des doutes sur la rentabilité de certains de nos produits. J'essaie d'être objectif, de comprendre les chiffres, notamment le chiffre d'affaires du premier semestre. Ces chiffres sont-ils vrais? Il y a des choses pas cohérentes et c'est précisément l'audit qui doit nous aider. Je me demande aussi évidemment pourquoi Stéphane Baleston a démissionné, ça a été pour nous tous une grande surprise.» Sur la situation actuelle, Renaud Dutreil reconnaît des difficultés: «Oui nous

avons décalé le paiement de certains fournisseurs mais on a payé nos fournisseurs essentiels et l'activité n'est pas arrêtée. Les salaires du mois de juin ont été payés.» Renaud Dutreil n'était pas à la réunion d'hier matin à la préfecture: «Je ne sais pas qui y était, ce n'est pas moi qui l'ai demandée.» Il avoue «accuser le coup»: «La médiation change beaucoup de choses, ça crée une autre histoire. C'est une tempête qui se lève et je vais essayer de maintenir le cap.» L'ancien ministre ajoute que si «plusieurs personnes sont venues visiter les locaux ces dernières semaines, il ne s'agit pas d'éventuels repreneurs mais de «partenaires potentiels», précise-t-il. Renaud Dutreil dit également «rester en liaison régulière» avec le Comité social d'entreprise (CSE): «Les salariés sont inquiets et je le comprends. Nous ne prendrons des décisions que sur la base des résultats de l'audit. Mais ma priorité et celles des actionnaires est de trouver des solutions. Une centaine de salariés en dépendent.»

F.B.



En mai dernier, le premier ministre Édouard Philippe avait visité l'usine de Rivières où les salariés tentaient de faire bonne figure.

Photo Renaud Joubert

PictaGraine repeuple les prés

Avec l'aide d'un agriculteur, le Conservatoire régional des espaces naturels a mis au point une machine permettant de récolter des graines de prairies, pour les ressemer ensuite.

Amélie BORGNE
a.borgne@charenteinfo.fr

C'est une machine toute simple en apparence, mais qui devrait donner un grand coup de main à la biodiversité. Cette brosseuse-récolteuse baptisée «PictaGraine» a été conçue par un agriculteur de Longdign, Philippe Ardouin, et un mécanicien, Christian Fouillet, à la demande du Conservatoire régional des espaces naturels de Poitou-Charentes (Cren). Elle a été inaugurée ce jeudi dans la ferme de Philippe Ardouin, en présence d'autres agriculteurs. «Le but est de récolter des graines de prairies existantes pour les ressemer sur des prairies qui ont disparu, dans toute la Charente, explique Baptiste Bidet, en charge de cette opération au Cren. Plutôt que d'aller chercher des semences dans les pays d'Europe de l'Est ou en Nouvelle-Zélande, cela nous permet de ressemer des graines locales.»

Une sauvegarde patrimoniale en quelque sorte, qui garantit une meilleure adaptation au climat local et aux cycles des insectes.

50 hectares de prairies en prévision

C'est tout naturellement que Philippe Ardouin, «Géotrouvetout» dans l'âme, s'est porté candidat pour concevoir la brosseuse, lui qui «travaille depuis une dizaine d'an-



La brosseuse-récolteuse permettra de prélever des graines locales pour les ressemer dans de nouvelles prairies.

Photo CL

nées avec le Conservatoire». Sans aucun plan, le mécanicien et lui ont construit l'engin en seulement quelques semaines.

En expérimentation depuis un an, PictaGraine a semé 4 hectares de prairies en 2018, mais elle a été freinée par la sécheresse. «Cette année, maintenant qu'elle est opérationnelle, on espère ressemer 50 hectares, poursuit Baptiste Bidet. Les deux tiers de ces graines sont

des graminées comme la luzerne, les autres sont des légumineuses. On commence déjà à observer de bons résultats au niveau de la biodiversité qui s'installe dans les nouvelles prairies.»

Le projet a été financé à 50 % par la Région, le reste par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dréal), et par le Crédit mutuel Arkéa, pour un coût total de 10 000 €

TTC. Il s'inspire de ce qui a déjà été fait avec le Conservatoire d'Auvergne, et pourrait essaimer dans d'autres régions françaises comme la Bourgogne et la Franche-Comté. Le Conservatoire de Poitou-Charentes a en effet breveté la machine avec une licence commune, permettant ainsi aux collectivités ou aux agriculteurs intéressés d'obtenir des plans pour construire eux-mêmes d'autres PictaGraines.

La Région adopte la feuille de route NéoTerra

Le 9 juillet dernier, en séance plénière, les conseillers régionaux de Nouvelle-Aquitaine ont adopté la feuille de route «Néo Terra» dédiée à la transition énergétique, écologique et agricole. Elle comporte 11 ambitions avec des engagements chiffrés servant à accompagner l'effort de transition pour l'horizon 2030. Cette feuille de route s'appuie notamment sur les travaux effectués par les groupes de scientifiques Acclimaterro, pour les questions climatiques, et Ecobios pour ce qui concerne la biodiversité. «Néo Terra n'est pas le point d'arrivée, mais le point de départ. C'est un texte fondateur qui redonne du sens à l'action publique avec pour ambition d'anticiper et d'embarquer pour co-construire», a affirmé Alain Rousset, président de la Région. Parmi ces 11 ambitions, figurent l'engagement citoyen, la mutation des entreprises, les mobilités propres, l'urbanisme durable, le traitement des déchets, la préservation de la ressource en eau, la sanctuarisation des terres agricoles et forestières et la préservation de la biodiversité. En outre, la Région envisage, pour sa propre administration, de réduire son plan carbone; de lancer un Plan de diminution des déchets visant à supprimer le plastique dans la collectivité; de diminuer sa consommation d'eau de 30 %; de soutenir les achats éco-socio-responsables auprès des entreprises vertueuses du territoire.

Le post



Photo Jean-Yves De la gè

» Cinquante ans après les premiers pas de l'homme sur la Lune, on va être en mesure de surfer sur le monde entier

François Bonneau, président du Département

plein d'emphase, hier, au moment d'inaugurer à Chantillac, dans le sud-Charente, la première des 110.000 prises en fibre optique qui doivent apporter le très haut débit aux Charentais d'ici 2022.

Culture

Surprises à la médiathèque de Mouthiers



Photo C.L.

Camille Guillon et Sophie Moulin présentent les pochettes surprises.

«**D**urant tout l'été, annoncent Sophie Moulin et Camille Guillon, bibliothécaires à Mouthiers, la médiathèque propose, comme les années précédentes, des pochettes surprises: elles s'adressent à tout le monde et il y en a pour tous les goûts, avec de l'aventure, de l'humour, du suspense. Ce sont cinq documents variés qui comptent comme s'il ne s'agissait que d'un seul prêt.»

Durant les vacances d'été, la médiathèque de Mouthiers restera ouverte (sauf le 15 et le 16 août) à des horaires légèrement différents de ceux du reste de l'année: le mardi et le jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, le mercredi et le vendredi de 14h à 18h. Pas d'ouverture le samedi.

«Diverses animations sont également prévues à la demande: ainsi, en juillet, on peut venir créer des fanions et des guirlandes pour la semaine fédérale du cyclotourisme. Ils serviront de décor lors du passage des cyclotouristes. Sont aussi libres d'accès les jeux de société.» Il y a même des jeux de société géants qui peuvent être utilisés dans le jardin de la médiathèque, sous les parasols. Durant deux journées, les vendredis 19 juillet et 30 août, de 14 à 18h, la médiathèque sortira de ses murs pour proposer un accueil, avec une sélection de livres, devant la mairie où les arbres offrent une ombre qui permet la lecture en extérieur. Les horaires habituels reprendront à la fin de l'été.

- La maison au drakkar a relooké sa gamme pour gagner de nouveaux marchés
- Une nouvelle stratégie de croissance, renforcée par un retour gagnant en Asie.

Larsen part à la conquête de nouveaux horizons

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

The spirit of explorations», l'esprit d'exploration cher au cognac des Vikings, reste de mise. Comme le drakkar, l'emblème de la maison Larsen, déjà re-designé de manière importante en 2014.

”
Changer d'échelle, voir plus large, revenir dans le match, ce qui passe par nous désenclaver de notre marché d'origine, la Scandinavie.



Jerôme Durand (à gauche) a inauguré un musée Larsen à Shenzhen. En Chine, où la maison a renforcé ses positions.

Repro CL

Même chose pour le goût, «basé sur le fruité, la pureté, l'élégance, avec des eaux-de-vie issues des crus Fins-Bois et Petite-Champagne distillées sans lie, notre style», rappelle Jérôme Durand, le directeur général de la maison de négoce cognacaise, propriété du groupe finlandais Altia depuis 2013.

Pour le reste, tout change en re-

vanche avec une nouvelle forme de bouteille, moins ovale et plus musclée, signée par le groupe Saver-glass, et un nouvel emballage, couleurs bleu nuit et or, pour une nouvelle gamme VS, VSOP et XO, prête à partir à l'assaut de nouveaux horizons. À commencer par la France dès septembre prochain,

puis la Pologne, la Russie ou encore l'Angleterre. Un vrai bouleversement au sein de la société, puisque la gamme précédente datait de 1984. Et qui s'accompagne d'une nouvelle stratégie de croissance.

Retour gagnant sur le marché asiatique

Le numéro sept du cognac a décidé de rebattre ses cartes en effet, afin de nourrir ses ambitions. Et il les affiche ouvertement. «Changer d'échelle, voir plus large, revenir dans le match, ce qui passe par nous désenclaver de notre marché d'origine, la Scandinavie, qui, s'il reste le premier pour la maison, n'en est pas moins sur un niveau de décroissance», relève Jérôme Durand. Une stratégie qui fait suite au retour engagé l'an dernier avec succès par Larsen sur le marché asiatique, «où l'on s'est construit une position significative désormais dans le cadre d'un partenariat stratégique avec le distributeur AsiaEuro», se félicite-t-il. Il porte

sur la distribution de l'intégralité de la gamme, renforcée par le lancement de deux nouveaux cognacs (VSOP Réserve et XO Réserve) destinés exclusivement à ce portefeuille asiatique.

Un retour gagnant «qui nous a permis de battre un record de ventes en 2018, de chiffre d'affaires et de profitabilité, avec des perspectives encourageantes qui nous donnent confiance en l'avenir», souligne-t-il. Et les moyens surtout d'atteindre ces nouvelles ambitions, en profitant notamment du potentiel de la Chine, où un musée Larsen a d'ailleurs été inauguré à Shenzhen il y a quinze jours. «On sème les graines, fidèle à l'esprit d'exploration de la maison», sourit Jérôme Durand, lequel annonce également une incursion à venir sur le marché nord-américain cette fois, «d'ici la fin de l'année.»

(1) Larsen SAS regroupe les marques Larsen et Renault. Jérôme Durand est également directeur du pôle cognac Altia qui compte les marques Grönstedts, Manopol et Admunden



Exit l'ovale, place à une forme plus musclée pour le nouveau design des bouteilles.

En vue

Les gamins cassent des briques



À 16h30, ce soir aux Récollets, 7.000 Lego seront mis à disposition des enfants.

Archives CL

D'après la météo, l'air sera lourd et chaud cet après-midi à Cognac. Ceux qui cherchent une sortie fraîcheur avec leurs enfants pourront profiter de l'air tempéré du couvent des Récollets. Dès 16h30, le service du patrimoine de la Ville reconduit son atelier «Archi Lego», en mettant à disposition 7.000 petites briques pour les 6 à 12 ans, qui seront invités à reproduire des bâtiments de la ville... ou autres.

À 16h30 aux Récollets. Durée: 1h. Tarif: 2€. Réservation conseillée au 05 36 45 00 17.

Sur scène

Jeanne Added chantera au Castel



L'ex-interprète de Jazz s'est tournée vers la pop avec succès.

Repro CL

Joli coup pour la salle de Châteaubernard. La chanteuse française Jeanne Added (deux Victoires de la musique cette année) y présentera son second album solo le 3 décembre. Très en vue, elle est déjà venue à Cognac en 2016, aux Quais d'Ici et d'ailleurs de Hennessy.

Réservation sur lecastel.fr (32€ et 29€)

Cognac: la mise en place de la vidéoprotection actée

Le dernier conseil municipal de l'été s'est tenu hier. Tour d'horizon des principaux sujets soumis au vote, dont l'installation de caméras.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

On ferme le ban, place aux vacances pour les élus. Hier, le maire de Cognac Michel Gourinchas a présidé le dernier conseil municipal de cet été, et donné rendez-vous en fin de séance en septembre pour le prochain. Ce conseil présentait 18 rapports au vote. Tour d'horizon des principaux points à l'ordre du jour.

”

On va créer en parallèle un comité d'éthique composé d'élus et de représentants d'associations pour qu'il y ait une totale transparence sur ce dispositif.

■ Vidéoprotection

La mise en place de ce système a été validée, moins trois voix contre de conseillers de la majorité municipale et deux abstentions. Pour rappel, le montant de l'autorisation de programme s'élève à 300 000€ étalés sur trois exercices, pour 15 à 18 caméras prévues au total (lire CL d'hier).

«On va créer en parallèle un comité d'éthique composé d'élus et de représentants d'associations pour qu'il y ait une totale transparence sur ce dispositif», annonce Michel Gourinchas. Il n'y aura pas une personne en continu qui regardera les images. Elles seront utilisables sur seule demande du procureur». Un dispositif salué par Emilie Richaud, pour l'opposition,



La démolition de l'ancienne salle Saint-Jacques, vétuste et Inoccupée, va permettre l'aménagement d'un parking plus important que prévu à l'origine. Photo M. B.

laquelle n'a pas manqué de rappeler avec malice qu'il était inscrit à son programme en 2014, «raillé à l'époque par ceux qui le mette en place aujourd'hui. On en est ravi.»

■ Musée d'art et d'histoire

Un fonds de concours va être versé par la Ville à l'agglomération pour la mise aux normes du bâtiment qui lui a été transféré. Il s'élève à 296 200€, soit la moitié du budget travaux estimé. Il sera versé à l'exercice 2020, ce dont devra déjà tenir compte donc la prochaine équipe municipale.

■ Herbes folles

Bien que non inscrit à l'ordre du jour, ce sujet s'est invité au conseil (lire CL de mercredi). L'occasion pour le maire de rappeler «chacun à ses obligations, à savoir net-

toyer devant chez soi. On va faire une campagne de rappel, plus forte et ferme», prévient-il. Et l'édile d'annoncer néanmoins dans l'immédiat l'embauche d'une personne sur une période temporaire, pour couper ces herbes.

■ Salle Saint-Jacques

Propriété de l'association diocésaine, cette salle vétuste, située près de l'ancien logement de fonction de l'école Jules-Michel abattu l'an dernier, va être démolie. La Ville a décidé de participer à cette opération prise en charge par l'association pour un montant de 5000€, en contrepartie de la cession du terrain d'une surface de 119 m². Il viendra s'ajouter à l'espace déjà libéré pour l'aménagement d'un parking plus conséquent.

Le chiffre

2 Le nombre d'avions Pilatus PC21 de la base aérienne qui survoleront Paris, au sein du défilé aérien du 14 Juillet, dimanche. L'an dernier, la BA 709 était représentée par des troupes défilant au sol. Cette année, les militaires de Châteaubernard prendront de la hauteur. Le moment sera chargé de symboles puisque le Pilatus, ce nouvel appareil d'entraînement, défilera pour la première fois sur les Champs-Élysées. Et qu'il le fera en compagnie de trois Epsilon, ses prédécesseurs, pour qui ce sera la dernière fois après 35 ans de service. À noter qu'en parallèle, six Epsilon et un drone Reaper de la BA 709 feront partie du dispositif de sécurité aérienne qui encadrera le défilé parisien. Localement enfin, deux autres PC21 survoleront les défilés d'Angoulême et Cognac (Photo archives M. B.).



Le coup de balai

Au bord de la Charente coulent les immondices



Mercredi, il fallait se pincer le nez sur les berges à hauteur de Leclerc. Photo DR

Li ne faisait pas fait bon se balader en bord de fleuve en début de semaine.

Mercredi, du côté de la base plein air comme au niveau du supermarché Leclerc, les poubelles étaient en crue. Un débordement de paquets de chips, de cannettes de bières et de papiers gras

divers, que plusieurs lecteurs ont signalé à *CL*. Les services de propreté de la Ville sont passés fissa et hier, tout était propre. Ce qui n'empêche pas les promeneurs (beaucoup le font déjà) d'emporter leurs propres sacs ou de jeter leurs déchets dans une poubelle vide, il y en a suffisamment.

De Rugby recadré mais maintenu

■ Dîners fastueux, travaux de confort...
■ Le ministre s'engage à rembourser et reste à son poste ■ Alors qu'une nouvelle révélation le fragilise un peu plus encore.

Au cœur d'une polémique depuis quelques jours, le ministre de la Transition écologique a été reçu hier après-midi à Maignon, après avoir écouté un déplacement dans les Deux-Sèvres. François de Rugy ne veut laisser «aucun doute» et, «si la moindre ambiguïté subsistait à l'issue du travail de vérification, il s'engage à rembourser chaque euro contesté» des frais engagés pour des dîners ou pour des travaux dans son logement de fonction, a indiqué dans la foulée Maignon, évoquant une «émotion légitime» des Français. Le ministre reste assis pour l'heure au gouvernement. Depuis mercredi, Mediapart a en effet publié plusieurs articles embarrassants pour François de Rugy et la majorité:

Les dîners fastueux

Photos de homards et de grands crus à l'appui, Mediapart a évoqué des dîners fastueux organisés à l'Hôtel de Lassay par François de Rugy lorsqu'il était président de l'Assemblée nationale. L'image a marqué, et dans les Deux-Sèvres des manifestants ont accueilli le ministre en déplacement avec un homard en plastique géant. L'ancien écologiste s'est personnellement défendu en expliquant que ces «dîners informels» faisaient partie d'un «travail de représentation» au titre de ses fonctions. «Nous avons reçu une fois par mois des personnalités diverses, qui toutes avaient quelque chose à nous apprendre, à nous dire, à partager;

nous voulions faire entrer la société et ses problèmes à l'hôtel de Lassay», a également assuré hier au Point son épouse, Séverine de Rugy, qui a ouvert les portes de son appartement à l'hebdomadaire.

Le logement HLM de sa directrice de cabinet

Mediapart a tiré une nouvelle salve mercredi soir avec des informations concernant un logement HLM à Paris occupé par la directrice de cabinet du ministre Nicole Klein depuis 2001 et conservé de 2006 à 2018 alors qu'elle n'habitait plus la capitale. Au point que «François de Rugy a mis fin à ses fonctions de directrice de cabinet», a indiqué hier le ministre. «Intraitable avec sa directrice de cabinet, François de Rugy le sera-t-il avec lui-même?», s'est interrogé Mediapart.

Les travaux dans son logement de fonction

Le feuillet s'est poursuivi hier avec un autre article concernant des travaux réalisés par le ministre dans son logement de fonction à l'Hôtel de Roquelaure pour un montant de 63.000 euros. Le ministre a diffusé des courriels relatifs aux devis de travaux pour l'appartement de fonction qu'il occupe au ministère de la Transition écologique réalisés à partir de novembre 2018. Maignon a annoncé avoir demandé au secrétariat général du gouvernement de diligenter une



Au cœur d'une tempête médiatique depuis les révélations de Mediapart, le ministre de la Transition écologique a été conforté dans ses fonctions par Maignon. PHOTO AFP

inspection afin de vérifier que les travaux entrepris dans son logement de fonction ministériel se conformaient au «respect des règles».

L'appartement à loyer social préférentiel

Hier soir, le ministre s'est retrouvé empêtré dans une nouvelle affaire révélée par Mediapart, celle de la location d'un appartement à Orvault, près de Nantes et qui serait «à loyer social préférentiel», au

»
Le ministre a conscience de l'émotion légitime de nos concitoyens face à la polémique.

Frais de mandat: 15 parlementaires visés par le PNF

Quinze parlementaires ont fait l'objet, fin 2018, d'un signalement judiciaire de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), a révélé *Le Monde* hier. Au total, sept députés et huit sénateurs, dont le socialiste Jean-Christophe Cambadélis (photo AFP) et le centriste Yves Détraigne, ont été signalés au parquet national financier (PNF) pour avoir financé des dépenses sans lien avec leur mandat sur leur indemnité représentative de frais de mandat (IRFM). Les dépenses présumées interdites iraient de 20.000 à 80.000 euros par élu.



Enquête sur Woerth pour son cadeau fiscal à Tapie

Eric Woerth (photo AFP), ancien ministre sarkozyste du Budget, a-t-il accordé un coup de pouce fiscal non justifié à Bernard Tapie pour minorer ses impôts après son arbitrage controversé? La Cour de Justice de la République (CJR) a ouvert une information judiciaire pour «concussions», c'est-à-dire l'octroi d'un avantage indu, *ail y a environ un mois*, a indiqué hier une source

judiciaire. Eric Woerth avait accordé à Bernard Tapie un gigantesque cadeau fiscal de 58M€, contre l'avis de son administration. Eric Woerth avait déjà fait l'objet d'une enquête de la Cour de Justice de la République concernant la vente controversée de l'hippodrome de Compiègne, dans l'Oise, en 2010. Soupçonné de «prise illégale d'intérêts», il avait obtenu un non-lieu fin 2014.



Agacée ou embarrassée, la majorité à la peine

Après la polémique liée à la baisse des APL en juillet 2017, l'affaire Benalla en juillet 2018, un troisième été chaud se profile-t-il pour la majorité avec les dépenses de François de Rugy?

Officieusement, l'exécutif fait bloc derrière le ministre de la Transition écologique. Son amie, la députée Barbara Pompili (LREM) a estimé que François de Rugy «était sincère dans ce qu'il a fait» mais n'a «pas suffisamment fait la part des choses» lorsqu'il organisait des di-

ners fastueux. Le président de la Commission des affaires économiques à l'Assemblée Roland Lescure a aussi martelé: «Que le chef de l'Assemblée reçoive des intellectuels à sa table, cela ne me choque pas.» Mais en coulisses, ministres et parlementaires conviennent de l'effet

pour le moins négatif des photos montrant homards et grands crus dressés sous les ors de l'hôtel de Lassay. «Franchement, ce n'est pas bien méchant», soupire un ministre. «Mais dans l'opinion, ça ne tient pas cinq secondes. Les gens se disent: il se gave aux frais de la République», ajoute-t-il. «Ça met une pellette de terre sur la confiance» portée aux élus, déplore ce même membre du gouvernement. «C'est agaçant car on avait retissé quelque chose» après le grand débat. À l'Assemblée, un député LREM confie son désarroi: «Comment un garçon intelligent et expérimenté a pu faire ces erreurs?», se retrouver pris «la main dans le pot de confiture», s'interroge-t-il. Les parlementaires «ont très mal

vécu les épisodes de moralisation, ils vivent assez mal le flitage, surtout qu'ils ont la sensation d'être transparents», décrypte un ministre en référence aux lois de 2017 qui visaient à assainir la vie politique. François de Rugy, qui avait initialement participé comme candidat écologiste à la primaire de la gauche en vue de la présidentielle, ne fait pas partie des marcheurs pur sucre et à ce titre dispose de peu d'appuis solides, ce qui se voit dans la garde rapprochée du chef de l'État comme à l'Assemblée. Un cadre du groupe au Palais-Bourbon, qui juge François de Rugy «pas au niveau» et l'exhorte à «en tirer les conséquences», abonde: «Il n'y a pas de solidarité incroyable vis-à-vis de Rugy... Il n'y a pas de lien fraternel, et ce depuis le début.»

Appels à la démission dans l'opposition

Le porte-parole d'Europe Écologie Les Verts (EELV) Julien Bayou a estimé hier que François de Rugy devait quitter le gouvernement en raison de l'affaire des dîners fastueux. «J'ai trouvé ses explications (...) particulièrement scandaleuses», a jugé

Julien Bayou sur Radio Classique. «Il a invité ses amis et il prétend le contraire» et «il est pris en flagrant délit de mensonge», a-t-il dénoncé. La députée Delphine Batho avait elle aussi demandé mercredi la démission du ministre de l'Écologie.

Les époux Fillon seront jugés en février 2020

Le procès de l'ex-Premier ministre François Fillon, de son ex-supppliant à l'Assemblée et de son épouse Penelope dans l'affaire des emplois fictifs dont aurait bénéficié cette dernière a été provisoirement fixé du 24 février au 10 mars 2020 par le tribunal correctionnel de Paris. En raison de difficultés de planning pour l'avocat de François Fillon qui interviendra au même moment dans le procès-fleuve du scandale du Mediator, une nouvelle audience se tiendra le 12 septembre pour faire le point sur ces dates. PHOTOS AFP



Lambert est mort, pas les tensions

Une enquête en «recherche des causes de la mort» a été ouverte et une autopsie ordonnée, après le décès de Vincent Lambert dans un contexte de vives tensions familiales.

«**V**incent est décédé à 8h24 ce matin», a annoncé hier François Lambert, neveu de cet ancien infirmier de 42 ans victime d'un accident de la route en 2008 et en état végétatif depuis presque onze ans. L'affaire «se termine aujourd'hui», a-t-il déclaré.

Dans l'après-midi, le procureur de la République de Reims, Matthieu Bourrette, a pourtant indiqué avoir ouvert une enquête en «recherche des causes de la mort» pour vérifier que l'arrêt des traitements a été conforme à la loi. Dans ce cadre, le corps de Vincent Lambert sera autopsié ce matin à Paris avant d'être restitué dans la soirée à son épouse et tutrice, Rachel.

Rachel Lambert est aujourd'hui, selon son avocat M^e Sara Nourdin, «abattue» par des «années

de lutte» pour faire entendre «les volontés de son époux».

Pour le procureur, il était «indispensable» de «fournir à tous les membres de la famille», qui se déchire, les «éléments médicaux et judiciaires leur permettant de connaître les causes exactes de la mort» pour qu'ainsi, «chacun puisse prendre ensuite ses dispositions et responsabilités y compris sur le plan judiciaire».

«Crime d'État»

Toutefois, contrairement à ce qu'avait précédemment affirmé une source judiciaire, aucune enquête préliminaire n'a été ouverte pour tentative d'homicide par le parquet, suite à une plainte des parents dénonçant un «assassinat déguisé».

Le chiffre

13%

Seuls 13% des plus de 50 ans ont rédigé des directives

anticipées, selon un sondage commandé par le Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie. Les directives peuvent être écrites sur papier libre ou via un formulaire, disponible sur le site du ministère de la Santé.

En outre, 65% des sondés n'ont jamais abordé la question des directives anticipées avec leur famille, un ami ou un professionnel de santé.



Selon l'avocat de François Lambert, neveu de Vincent et favorable à l'arrêt des soins, «il faut tirer des conséquences au plan juridique». Photo AFP

Espagne: un cas qui fait écho à Lambert

Un tribunal espagnol a ordonné à un hôpital de réanimer une femme atteinte d'une grave maladie euro-dégénérative si le cas devait se présenter, donnant raison à la famille contre les médecins qui estiment que cela reviendrait à pratiquer un «acharnement thérapeutique». Hospitalisée une vingtaine de fois ces dernières années, Maria Teresa Blanco, 54 ans, ne peut pas parler mais sa

famille assure qu'elle peut communiquer par des sourires ou grimaces. Elle considère que ne pas la réanimer en cas d'arrêt cardio-respiratoire reviendrait à l'euthanasier, une pratique passible en Espagne de peines de prison. «Sa famille (...) la connaît mieux que les médecins», a insisté hier Polonia Castellanos, présidente de l'association d'avocats chrétiens qui représente la famille.

La mort de Vincent Lambert est un «crime d'État», avaient jugé plus tôt dans la journée M^{me} Paillot et Triomphe, avocats des parents Pierre et Viviane Lambert, mettant aussi en cause le médecin qui a selon eux «renoncé à son serment d'Hippocrate».

Des déclarations «indignes» selon l'avocate de l'épouse de Vincent Lambert pour laquelle, au contraire, «un cadre légal a été strictement appliqué».

Le 2 juillet, le docteur Vincent Sanchez avait engagé un nouvel arrêt des traitements, effectif depuis le 3 au soir, processus rendu possible le 28 juin par la Cour de cassation. Outre l'arrêt de l'hydratation et de l'alimentation

par sonde, le protocole prévoyait notamment une «sédation profonde et continue».

Débats relancés autour de la loi Claeys-Leonetti

Ce décès a immédiatement relancé les débats autour de la loi Claeys-Leonetti sur la fin de vie. «C'est un immense gâchis», a ainsi réagi M^e Claire Le Bret-Deschamps, l'avocate des parents de Vincent Lambert au Conseil d'État. Selon elle, cette affaire «a montré les limites de la loi

Claeys-Leonetti», dont l'application pourrait à terme «accorder aux médecins un droit de vie ou de mort sur des personnes lourdement handicapées».

Au contraire, selon l'avocat de François Lambert, M^e Gérard Chemla, «il faut tirer des conséquences au plan juridique» et «être plus courageux dans la façon dont on aborde la fin de vie». Le Vatican, lui, a dit sa «douleur» à l'annonce de la mort, qualifiée de «défaite pour notre humanité» par l'Académie pontificale pour la défense de la vie.

Le chiffre

88,1%

Ils sont 88,1% à avoir eu leur

baccalauréat cette année, en légère baisse par rapport à 2018 (88,3%). Le taux de réussite au bac général est de 91,2% (+0,1 point), celui du bac technologique est de 88,1% (-0,8 point) et du bac pro de 82,3% (-0,3 point). Pour cette édition particulièrement mouvementée, marquée par des grèves de surveillance, de correcteurs, et par des fuites, 665.900 candidats ont été reçus à l'issue de la session de rattrapage. Le gouvernement a refusé que tous les candidats puissent faire prévaloir leurs notes de contrôle continu en cas d'échec à l'examen. «Le bac est clos», a tranché Jean-Michel Blanquer.

La «taxe à la française» adoptée

Après un ultime vote à main levée du Sénat hier, la France est «le premier État à introduire en Europe une taxation» des Gafa (Google, Amazon, Facebook et Apple) et autres Meetic, Airbnb et Instagram, a affirmé le ministre de l'Économie Bruno Le Maire.

Décidé à faire pression, Washington avait annoncé la veille avoir lancé une enquête sur les effets de cette taxe mise en place unilatéralement par la France dans l'attente d'un accord au niveau international. En fonction des conclusions auxquelles elle aboutit, cette enquête pourrait entraîner des mesures de représailles.

Une menace qui a provoqué l'ire de Bruno Le Maire: «Entre alliés, nous pouvons et nous devons régler nos différends autrement que par la menace», a-t-il lancé devant les sénateurs.

La «taxe Gafa à la fran-

çaise» s'inspire largement d'un projet européen qui n'a pas abouti en raison des réticences de l'Irlande, de la Suède, du Danemark et de la Finlande.



Photo archives AFP

Concrètement, elle vise les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires sur leurs activités numériques de plus de 750M€ dans le monde, dont 25M€ pouvant être rattachés à des utilisateurs localisés en France. Mais cette solution a vocation à n'être que tem-

poraire, dans l'attente d'un accord au niveau mondial.

Londres publie à son tour un projet de loi de taxe sur le numérique. Le jour même où le Parlement français a voté sa loi, le Trésor britannique a rendu public un projet de loi de taxe sur les entreprises du numérique. Il devrait permettre de s'assurer que «les grandes entreprises numériques paient une taxe sur les services numériques qui reflète la valeur qui est dérivée des utilisateurs au Royaume-Uni», a souligné le Trésor. Cette taxe devrait s'élever à 2% sur certains services numériques bien identifiés: «moteurs de recherche, réseaux sociaux et galeries marchandes en ligne», d'après le Trésor. Prévue pour avril prochain, elle ne s'appliquera qu'aux entreprises générant plus de 500M£ de chiffre d'affaires annuel (560M€) et pourrait rapporter 400M£ par an d'ici à 2022.

Cet après-midi



Temps variable.

Ciel mitigé entre nuages et éclaircies; Ces dernières devenant plus belles en fin d'après-midi. Vent d'Ouest à Nord-Ouest, le plus souvent modéré, devenant assez fort sur la côte en soirée.

Samedi



Dimanche



Lundi



Mardi



Mercredi



Jeudi



HIER

	Mini	16h
Angoulême	14°	30°
.....	16°	30°

La taxe Gafa adoptée malgré la menace américaine

FISCALITÉ Une taxe « à la française » sur les géants du numérique a été adoptée hier au Parlement, sur fond de tensions avec les États-Unis qui menacent la France de représailles

Après un ultime vote à main levée du Sénat, la France est « le premier État à introduire en Europe une taxation » des Gafa (Google, Amazon, Facebook et Apple) et autres Meetic, Airbnb, Instagram ou encore Criteo, a affirmé le ministre de l'Économie Bruno Le Maire.

Décidé à faire pression, Washington avait annoncé la veille avoir lancé une enquête sur les effets de cette taxe mise en place unilatéralement par la France dans l'attente d'un accord au niveau international. En fonction des conclusions auxquelles elle aboutit, cette enquête pourrait entraîner des mesures de représailles.

Une menace qui a provoqué l'ire de Bruno Le Maire : « Entre alliés, nous pouvons et nous devons régler nos différends autrement que par la menace », a-t-il lancé devant les sénateurs.

La « taxe Gafa à la française » s'inspire largement d'un projet européen qui n'a pas abouti en raison des réticences de l'Irlande, de la Suède, du Danemark et de la Finlande. Concrètement, elle vise les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires sur leurs activités numériques de plus de 750 millions d'euros dans le monde, dont 25 millions d'euros pouvant être rattachés à des utilisateurs localisés en France.

Mais cette solution unilatérale a vocation à n'être que temporaire, dans l'attente d'un accord au niveau mondial. « C'est une décision qui est juste, qui permet de rétablir de l'équité fiscale entre les grandes entreprises du numérique et les autres entreprises », a déclaré Bruno Le Maire devant la presse.

« Un pis-aller »

Le G20 Finances réuni début juin au Japon a enregistré des progrès sur ce dossier, même si Washing-



L'idée de la taxe à la française est d'imposer les géants du numérique à hauteur de 3 % du chiffre d'affaires réalisé en France. PHOTO ILLUSTRATION THIERRY DAVID

ton privilégie toujours une approche très large ne se limitant pas au secteur du numérique.

L'idée de la taxe à la française est d'imposer les géants du numérique à hauteur de 3 % du chiffre d'affaires réalisé en France notamment sur la publicité ciblée en ligne, la vente de données à des fins publicitaires et la mise en relation des internautes par les plateformes.

Au Sénat, elle a été adoptée avec le soutien de l'ensemble des groupes, hormis le CRCE à majorité communiste qui s'est abstenu, la jugeant très insuffisante.

Mais les sénateurs n'ont pas manqué de réitérer leurs réserves, à l'instar du rapporteur IRAlbéric de Montgolfier : « imparfaite économiquement », « complexe dans sa mise en œuvre », elle ne peut constituer qu'un « pis-aller » temporaire, a-t-il jugé. Pour le rapporteur, les pressions américaines montrent

que la solution internationale « est la seule possible à terme ».

La taxe, dont l'instauration avait été annoncée par Emmanuel Macron fin 2018, en pleine crise des « gilets jaunes », devrait rapporter

400 millions d'euros en 2019. L'idée était qu'elle contribue à financer les 10 milliards d'euros de mesures d'urgence économiques et sociales qui avaient alors été mises sur la table.

D'autres pays s'y mettent

D'autres pays ont commencé le processus législatif pour taxer les géants du numérique mais la France est « la plus avancée », selon l'OCDE.

L'Italie a adopté une loi, mais les décrets n'ont pas encore été publiés, alors qu'ils devaient l'être en avril, note l'OCDE. Elle cite aussi l'Angleterre, qui a fait des propositions pour 2020, pas encore votées par le Parlement. Un projet a été rendu public hier par le Trésor britannique. Le gouvernement espagnol a adopté en janvier un projet de loi pour créer une taxe de 3 % sur les revenus générés par certaines activités des géants du numérique. « L'Inde aussi a une taxe qui est déjà effective depuis 2016, mais elle s'applique uniquement aux publicités en ligne », poursuit-elle.

Parmi les pays souhaitant mettre en place une taxe Gafa, « il y a l'Autriche, la Nouvelle-Zélande, la Corée du Sud, liste l'Organisation. En Australie, ils ont renoncé récemment. »

Vincent Lambert est parti, hier

FIN DE VIE L'infirmier de 42 ans était devenu le symbole du débat sur la fin de vie

Yann Saint-Sernin
y.saint-sernin@sudouest.fr

Vincent Lambert s'est éteint, hier, à 8 h 24, dans sa chambre du centre de soins palliatifs du CHU de Reims. Étrange destin que celui de cet infirmier de 42 ans, devenu, à son corps défendant, une « affaire » publique et collective. Dans un état végétatif depuis onze ans, seule une sonde gastrique le maintenait en lien avec le monde des vivants qui s'écharpait sur la conduite à tenir à son endroit. Dans tous les sens du terme, Vincent Lambert ne s'appartenait plus, devenu le symbole de nos interrogations sur la fin de vie, mobilisant des cohortes de médecins, juristes, avocats et magistrats. Hier encore, tant des politiques (de la gauche à l'extrême droite), que le Saint-Siège ou l'écrivain Michel Houellebecq ont tenu à apporter leur commentaire sur la mort de l'infirmier qui, conformément au protocole médical, n'était plus hydraté depuis neuf jours et qui faisait l'objet d'une sédation profonde et continue.

Une famille déchirée

En 2011, après une phase de coma profond à la suite d'un accident de la route en 2008, Vincent Lambert est diagnostiqué en « état de conscience minimale ». En 2013, les médecins du CHU de Reims entament un protocole de fin de vie, en accord avec son épouse Rachel et une partie de la famille. Selon ces proches, l'infirmier avait, oralement, indiqué son opposition au principe de l'acharnement thérapeutique.

Mais toute la famille Lambert n'est pas sur la même ligne. Repro-

chant au chef de service du centre de soins palliatifs du CHU, le docteur Kariger, de ne les avoir pas prévenus du déclenchement de ce protocole, les parents, de fervents catholiques proches du courant intégriste de la Fraternité Saint-Pie-X, attaquent la décision médicale devant le tribunal administratif de Chalon-sur-Saône. Qui leur donne raison.

Un combat judiciaire acharné s'amorce alors. D'un côté, Rachel, l'épouse de l'infirmier, son neveu et six frères et sœurs considèrent que la situation de Vincent Lambert relève de la loi Leonetti sur la fin de vie. Celle-ci proscriit l'acharnement thérapeutique et permet de procéder à une sédation profonde. De l'autre, les parents et le reste de la famille considèrent que la situation de Vincent Lambert relève du simple handicap. Aux tribunaux et aux experts médicaux de trancher.

En quelques années, les expertises se multiplient, dans un climat délétère. En 2015, une équipe de médecins refusera même de se prononcer en raison de l'absence des « conditions de sérénité et de sécurité » nécessaires. En 2018, une autre équipe d'experts se désiste à son tour, dénonçant des « tentatives de manipulation ».

Combat judiciaire acharné

La justice ne sera pas en reste. Par deux fois, le Conseil d'État aura à se prononcer, validant le protocole d'arrêt des soins. Pour la première fois, cette juridiction aura à se prononcer sur la mort d'un homme. L'ancien vice-président Jean-Marc



Le neveu de Vincent Lambert, François, était l'une des figures de cette affaire. Il était pour l'arrêt des traitements. PHOTO AFP

LES DATES CLÉS

29 SEPTEMBRE 2008 Victime d'un accident de la route, Vincent Lambert est plongé dans un coma artificiel.

23 JUIN 2009 Il est transféré au CHU de Reims dans un état végétatif.

10 AVRIL 2013 L'équipe médicale décide de l'arrêt de son alimentation.

11 MAI 2013-8 JUILLET 2019 Une longue bataille judiciaire s'ouvre oppo-

sant les parents de Vincent Lambert, pour le maintien en vie de leur fils, à son épouse et les médecins, qui estiment que tout cela relève de l'acharnement thérapeutique.

2 JUILLET 2019 Nouvel arrêt des traitements.

11 JUILLET 2019 Mort de Vincent Lambert.

Sauvé évoquera « la décision la plus difficile que le Conseil d'État a eue à prendre depuis cinquante ans ». Elle sera confirmée par la Cour européenne des droits de l'homme, quelques mois plus tard.

Après un ultime rebondissement judiciaire, la Cour de cassation a indirectement validé, il y a quelques jours, l'arrêt des soins. Le 2 juillet, le docteur Vincent Sanchez a entamé, à Reims, le troisième et dernier protocole menant à la mort de Vincent Lambert.

Hier après-midi, le procureur de la République de Reims a ouvert une enquête en « recherche des causes de la mort » pour vérifier que l'arrêt

des traitements a été conforme à la loi. Le corps de Vincent Lambert sera autopsié aujourd'hui à Paris avant d'être restitué, dans la soirée, à son épouse et tutrice.

« Après, il va y avoir l'enterrement. Ça sera un moment fort et intime. Ça serait bien que cela reste intime et que l'affaire Lambert s'arrête aujourd'hui », a supplié, hier, son neveu François.

SUD OUEST.fr

La chronologie de l'affaire Vincent Lambert

Abonnés

Matignon annonce une enquête sur Rugby

POLÉMIQUE François de Rugy reste pour l'heure au gouvernement mais devra subir des enquêtes et s'engager le cas échéant à « rembourser chaque euro contesté »

Au cœur d'une polémique depuis deux jours, après les révélations de Mediapart sur des dîners fastueux, des travaux dans son ministère et, depuis hier soir, la location d'un appartement à Orvault « à loyer social préférentiel », François de Rugy a été reçu, dans l'après-midi, à Matignon.

L'exécutif, qui cherche à éviter une polémique estivale dévastatrice, un an après le déclenchement de l'affaire Benalla, montre ainsi qu'il s'est activement emparé de ce dossier. Rappelant que « tout responsable public est astreint à la double exigence de transparence et d'exemplarité », et évoquant une « émotion légitime » des Français, Matignon a annoncé avoir demandé au secrétariat général du gouvernement de diligenter une inspec-

tion afin de vérifier que les travaux entrepris dans son logement de fonction ministériel se conformaient au « respect des règles ».

L'appartement d'Orvault

François de Rugy, qui s'était fait élire au Perchoir en juillet 2017, s'est, par ailleurs, dit prêt à soumettre à « une autorité de contrôle de l'Assemblée » nationale les frais engagés pour des dîners lorsqu'il en était président, a précisé Matignon. « S'il y a des erreurs d'appréciation de ma part, je serai prêt également à les corriger. C'est normal, ce sont les comptes que l'on doit rendre aux Français », a déclaré l'intéressé. En ajoutant « comprendre que les Français puissent être un peu choqués par certaines images », tout en

dénonçant « une présentation très malveillante » de Mediapart.

Le site d'information a publié plusieurs articles depuis mercredi : un premier évoquant, photos de homards et de grands crus à l'appui, des dîners fastueux organisés à l'Hôtel de Lassay lorsqu'il était président de l'Assemblée nationale. Le feuilleton s'est poursuivi, hier, avec un autre article concernant des travaux réalisés par le ministre dans son logement de fonction à l'Hôtel de Roquelaure pour un montant de 63 000 euros. Et un dernier sur la location d'un appartement à Orvault au prix de 622 euros par mois.

Entre-temps, Mediapart avait tiré une nouvelle salve mercredi soir avec des informations concernant un logement HLM à Paris occupé



François de Rugy. PHOTO MAXPPP

par la directrice de cabinet du ministre Nicole Klein depuis 2001 et conservé de 2006 à 2018 alors qu'elle n'habitait plus la capitale. Elle a été limogée.

Le site d'Angeac en a encore plein les fouilles

CHARENTE La 10^e saison de fouilles paléontologiques d'Angeac-Charente, site de référence internationale, vient de s'ouvrir sur une nouvelle découverte de fossile de saurope

Hélène Rietsch
h.rietsch@sudouest.fr

Il est 11 heures, ce mercredi, et Angeac-Charente jubile déjà. « C'est un élément de bassin de saurope, sans doute de très grande taille », juge Ronan Allain, paléontologue, spécialiste des dinosaures au Muséum d'histoire naturelle de Paris, résident actuellement en Charente, comme chaque année à pareille époque. Les fouilleurs admirent le fossile, toujours serti par la terre argileuse et délicatement caressé au pinceau.

Depuis lundi, l'équipe a entamé la 10^e saison de fouilles paléontologiques du site d'Angeac-Charente. Elle se concentre sur deux nouvelles zones, proche de l'endroit où, en août 2010, a été mis au jour un fémur géant (2,20 m) de saurope. La découverte qui a propulsé le gisement charentais sur le devant de la scène internationale. Elle s'inscrit dans le top 5 des restes d'animaux les plus massifs trouvés à travers le monde et relevant du Crétacé inférieur, soit il y a quelque 140 millions d'années.

Ronan Allain encadre les fouilles,

au côté du paléontologue Jean-François Tournepeiche, « le régional de l'étape », conservateur du musée d'Angoulême, passé maître dans le partage des savoirs. Sur ces terres, en plein cœur du vignoble de la Petite Champagne, à mi-chemin entre Angoulême et Cognac, ont évolué pas moins 45 espèces de vertébrés : dinosaures, ptérosaures, reptiles volants, lézards, poissons, tortues, mammifères... Ils bénéficiaient d'un écosystème de marécage tropical à subtropical extraordinairement préservé.

« Ici, on a tout à la fois la diversité des espèces, des fossiles et la qualité de préservation »

« Ici, on a tout à la fois la diversité des espèces, mais aussi des fossiles – os, végétaux, vertébrés, microrestes, coprolithes, empreintes de pas –, plus la qualité de préservation. N'importe qui tente une liste des gisements de cette période dans le monde, il n'y en a aucun de comparable », appuie Ronan Allain.

En dix ans, le bilan est devenu aussi costaud que les géants qui

VISITES

JUSQU'AU 1^{er} AOÛT Cinq visites quotidiennes, guidées et gratuites, ont lieu 7 jours sur 7. Elles sont animées par des étudiants en paléontologie. Les ateliers enfants, 7-10 ans affichent déjà à tous complets. Il reste des places après le 14 juillet. Il est possible de réserver après auprès des offices de tourisme du Cognacais. Celui de Cognac (05 45 82 10 71) projette tout l'été un film en réalité virtuelle, expérience immersive avec les dinosaures d'après les dessins de Mazan.

ont livré à la postérité leurs empreintes de pas, stégosaures et sauropodes en tête. Plus de 10 000 ossements sortis de terre, 90 000 fragments, autant de microrestes, propriétés du musée d'Angoulême, ont aujourd'hui le statut de collection des musées de France.

Encore vingt ans de fouilles

« Tout s'est mis en place sur une très courte période, entre 100 ans et 100 000 ans maximum, peut-être 10 000 ans », explique Lee Rozada, paléontologue, auteur de la pre-



Jean-François Tournepeiche et Ronan Allain, les paléontologues qui pilotent les fouilles sur gisement charentais. PHOTO AUGUSTE POLIGNAUD

mière thèse doctorale consacrée au gisement, soutenue en juin, qui a commencé à reconstituer le mode de vie et les interactions entre les espèces. Il s'est intéressé en particulier aux ornithomimosauriens, dinosaures autruches (53 % du gisement). Ces stars du site ont probablement vécu une mort en

masse à un jour d'intervalle les uns des autres, d'après le spécialiste.

Cette thèse, « étape qui fera date », constitue les prémices de publications scientifiques internationales appelées à se développer à partir de ce terrain qui offre encore un potentiel de vingt ans de fouilles.

Ronan Allain, directeur de projet, coordonne la synthèse faunique du gisement, abondé par des spécialistes de toute l'Europe. Il se réserve le mois de juillet 2020 pour accélérer l'exploitation scientifique du gisement. De facto, les fouilles programmées ce mois-là seront décalées en septembre, offrant la possibilité d'ouvrir le chantier au public scolaire. Car, le site a su générer un véritable engouement po-

pulaire autour de ses découvertes, rendues plus palpables encore grâce au talent du dessinateur Mazan. Collectivités et entreprises locales, carriers, vidéastes, habitants s'inscrivent dans la boucle.

Dès le début, des visites de chantiers, avec ateliers pour enfants, ont accompagné chaque saison de fouilles. Un livre (« Les Géants du vignoble », éditions Eidola), plusieurs expos dont une synthèse de

15 ans de recherches, de la pointe de Chassiron (île d'Oléron) à Cherves, près de Cognac et Angeac, ou encore la réalisation de films 3D, ont partagé généreusement le savoir. Et rendu célèbre le petit bourg d'Angeac-Charente (400 âmes), où grandit aussi le navigateur recordman François Gabart, « fier », comme le souffle Christian Dufont, son maire, « d'être voué aux records du monde ».

Premières prises très haut débit pour les foyers ruraux

CHANTILLAC

Le plan très haut débit déployé par le Département fait ses premiers pas dans les communes rurales

Chloé Giraud
angoulême@sudouest.fr

Hier, à Chantillac, les élus charentais ont coupé un fil conducteur de la fibre optique plutôt qu'un ruban bleu-blanc-rouge. Un geste symbolique pour inaugurer le lancement du plan très haut débit du Département. Chantillac est la première commune rurale de Charente à être raccordée à la fibre optique.

Le projet, qui vise à installer 110 000 prises d'ici 2022, faisait partie des promesses de campagne de la majorité au Conseil départemental. Huit Établissements publics de coopération intercommunale y ont adhéré, la Charente limousine préférant faire affaire directement avec SFR. « Notre commune pâtit de cette souffrance numérique », a déclaré Jean-Luc Marraud, le maire. Il y a encore peu, 70 % des foyers de la commune n'étaient pas équipés de l'ADSL. Un point non négligea-



Les habitants de Chantillac pourront désormais profiter de l'Internet à très haut débit. PHOTO C.G.

ble tant l'accès à Internet est un critère déterminant dans l'installation.

Des retards de trois à six mois

C'est ce que les élus du Département, mais aussi l'État et la Région ont compris, en investissant respectivement 60 millions et 26 millions d'euros dans le Réseau d'initiative publique fibre optique en Charente. Contrairement à ce qui

se fait d'habitude, ce sont les zones les plus en retard dans l'accès à Internet qui bénéficieront, en premier, de l'installation de la fibre optique. Ce choix répond à la nécessité de désenclaver les territoires ruraux et d'éviter qu'une fracture numérique ne vienne s'ajouter aux difficultés déjà présentes dans ces secteurs.

Le projet du Département, chiffré à 160 millions d'euros, devrait

engendrer des retombées économiques mais aussi permettre à l'enseignement, à la santé ou encore aux services d'être plus compétitifs.

La mise en fonctionnement de la fibre optique n'a cependant pas tenu toutes ses promesses, avec des retards allant de trois à six mois. Mais Jacques Chabot, président de Charente numérique, assure que 90 % du territoire sera équipé en 2022.

Nuages noirs sur la Manufacture charentaise

RIVIÈRES La société de Renaud Dutreil, qui regroupe quatre fabricants de charentaises, est en difficulté. Son chiffre d'affaires a plongé

Sébastien Girardel
angouleme@sudouest.fr

Du hangar où sont stockées les matières premières, ils posent longuement leur regard sur le ballet des tracteurs dans les champs environnants. Les journées sont longues pour ces deux employés de la Manufacture charentaise, située à Rivières. Cela fait bientôt quinze jours qu'ils n'ont pratiquement plus de boulot à effectuer.

« Pas mal de fournisseurs ne nous livrent plus à cause de retards sur le règlement des factures. En ce moment, les produits arrivent au compte-gouttes », lâche le plus volubile des deux. Il travaille pour Rondinaud depuis une dizaine d'années.

En mai 2018, cette entreprise, plus gros fabricant charentais de chaussons (en redressement judiciaire entre février et mai 2018), a intégré La Manufacture charentaise avec trois autres sociétés en souffrance (Laubuge, Degorce, Ferrand).

Premier semestre calamiteux

Sur le papier, ce regroupement avait tout pour plaire : unicité de production, économie d'échelle et image renforcée du savoir-faire charentais. En 2019, en revanche, c'est la soupe à la grimace.

Selon nos informations, le premier semestre a été calamiteux. La Manufacture charentaise n'aurait réalisé que deux millions d'euros de chiffre d'affaires. Avant le regroupement, les quatre fabricants réa-



Le 2 mai, le Premier ministre Édouard Philippe avait visité La Manufacture charentaise vantant la reconversion de l'ancien ministre Renaud Dutreil en homme d'affaires. PHOTOARCHIVES LOIC DEQUIER

lisaient, à la même date et sur la même période en cumulé, plus du triple... Sans recapitalisation, la situation semble désespérée. Si des fonds ne sont pas rapidement injectés afin de payer les fournisseurs et relancer la machine, l'entreprise pourrait tout bonnement fermer ses portes.

Les contrats d'intérim n'ont pas été renouvelés et les 110 salariés de l'entreprise sont dans l'expectative. Parmi les ex-employés de l'entreprise Ferrand située à Villebois-Lavalette, certains avaient même déménagé pour se rapprocher de leur nouveau lieu de travail. Une partie des salariés de La Manufacture charentaise critique la direction pour ses choix stratégiques.

Renaud Dutreil, dont l'offre de reprise avait été préférée à celle de Re-

naissance Luxury Group en mai 2018 (lire ci-dessous), est à la barre en cette période d'incertitude. L'ancien ministre de Chirac, reconverti dans les affaires où il compte de jolis succès, cumule le poste d'actionnaire principal et de directeur général depuis le 30 avril et la démission de Stéphane Bales-ton.

Vers une vente de l'entreprise ?

« À ma prise de fonction en tant que directeur général, j'ai découvert des dysfonctionnements et des problèmes financiers. Un audit démarre la semaine prochaine pour avoir une vue exacte et fiable de la situation. Les conclusions de l'audit seront rendues à la fin du mois », indique l'ancien député de la Marne. Coté syndicat, c'est le si-

lence radio. Personne ne veut parler, de peur de mettre un peu plus en péril l'entreprise.

Une réunion de crise a été organisée hier matin en préfecture où des représentants du personnel ont été reçus par la préfète Marie Lajus, en présence d'élus de la Région. Lundi après-midi, le comité d'entreprise avait averti les employés qu'un gros concurrent français avait visité le site de Rivières hors des horaires de travail, le vendredi précédent.

Est-ce le signe qu'un éventuel rachat de la société se prépare ? C'est l'une des hypothèses qui prend le plus de consistance. En cas de vente de La Manufacture charentaise, le prochain combat des employés sera de maintenir en l'état les effectifs.

Rondinaud : une reprise sous tension

DUEL L'an passé, Renaud Dutreil avait acquis Rondinaud, poids lourd central de son groupe, au nez et à la barbe de Renaissance Luxury Group

Leader sur le marché de la charentaise, implantée à Rivières, la Manufacture Rondinaud fut la pierre angulaire sur laquelle s'est consolidé le projet de Renaud Dutreil. Alors qu'il était déjà aux manettes de deux entreprises du secteur (Laubugue et Degorce), l'ancien ministre avait souhaité, l'an passé, se porter acquéreur de Rondinaud, alors en redressement judiciaire.

Sauf que l'ancien ministre n'était pas seul sur la ligne de départ : Renaissance Luxury Group, un groupe à capitaux privés spécialisé dans la reprise d'entreprises du patrimoine, déposait également une offre de reprise. Une offre défendue bec et ongles par son patron, Éric Lefranc. Car Renaissance Luxury Group avait quelques réussites à faire valoir.

En 2014, elle reprenait Altesse, un fabricant ardéchois de bijoux sur le point de faire faillite. Un an plus tard, elle relançait une gamme de bracelets, les Georgettes, qui, portée par une communication adroite, a connu une croissance fulgurante d'un million d'euros de chiffre d'affaires en 2015 à 24 millions d'euros en 2017. Une réussite qui permettait à la société de crever le plafond de ses objectifs sociaux...

« On ne voulait pas de nous »

Dans son plan de reprise de Rondinaud, Renaissance Luxury Group prévoyait d'injecter, sur fonds propres immédiatement disponibles, un million d'euros pour moderniser l'usine de Rivières. Jouant sur la fibre locale, en mettant en avant sa



Éric Lefranc, de Renaissance Luxury Group. PHOTO LOÏC DEQUIER

volonté de constituer un pôle 100 % charentais, Renaud Dutreil évoquait un investissement de 700 000 euros pris sur ses fonds personnels et un apport bancaire et d'aides publiques, à venir, à hauteur de deux millions d'euros.

Le choix du tribunal de commerce s'est finalement porté sur

l'offre de Renaud Dutreil. « Dès le début, j'ai senti qu'on ne voulait pas de nous », réagissait, déconfit, Éric Lefranc. « Notre offre était meilleure. Mais Renaud Dutreil a un avantage sur nous, une bonne connaissance des réseaux politiques et autres que nous n'avons pas. »

Bertrand Ruiz

Le drakkar de Larsen accoste en France

NÉGOCE Cette petite maison, qui oscille entre la septième et huitième place dans le cognac, a redessiné ses bouteilles et sera disponible sur le marché national en septembre

Jonathan Guérin
j.guerin@sudouest.fr

Il n'y a pas que les grandes maisons qui font preuve de dynamisme. Derrière les Hennessy, Martell et Rémy Martin, les petits du cognac prouvent qu'ils existent. Larsen s'inscrit dans ce mouvement. Voilà la maison au drakkar qui renouvelle totalement ses flacons. « Les précédentes bouteilles dataient de 1984, donc on peut dire que c'était un peu daté », sourit Jérôme Durand, le directeur général. « Là, avec ce nouveau packaging on est parti pour dix ans. »

Adieu la forme « ovale », le nouveau dessin est plus masculin. « Le design comprend toujours le drakkar, une valeur importante de notre marque, qui traduit un esprit conquérant. » Des nouveautés correspondant à l'arrivée de la marque sur le marché français. « Nous serons en vente à partir du 1^{er} septembre. Quand on se lance sur le marché français, on ne se dit pas : "Tiens j'y vais et je vais tout casser." Mais cela fait partie de notre stratégie. »

La marque mise sur le style

Le plan de Larsen tient compte, en tout premier lieu, de la baisse de ses clients favoris (Norvège, Suède, Finlande, Estonie, Lituanie). Historiquement liée aux pays scandinaves, la maison du 66, boulevard de Paris constate « une décroissance significative de ces marchés matures ». « Alors quand ça tangué, on est content d'avoir des amortisseurs, analyse le directeur. Je pense à des relais de croissance comme l'Afrique, qui jouera un rôle important à l'avenir. Les pays scandinaves représen-



Jérôme Durand a pris la tête de Larsen en 2015. ARCHIVES P.H.M.

tent toujours notre premier marché, mais l'enjeu est de s'en extraire. » L'Asie constitue également un point d'horizon « avec une place considérable ». Larsen a signé en Chine, voilà deux ans, un important accord de distribution.

Cette stratégie doit permettre à Jérôme Durand de conserver la place de la marque. « On clamait

« Pour nous, le goût et l'émotion sont essentiels »

il y a quelques années que nous étions en sixième position des maisons de négoce. Aujourd'hui, nous sommes globalement entre la septième et la huitième place. » Avec un positionnement assez singulier : « Tout le monde parle de VS, VSOP ou XO, mais très peu de style. Le style Larsen est original. Il est basé sur le caractère fruité,



Les nouvelles bouteilles, au style plus fort, remplacent l'ancien, datant de 1984. RÉPRODUCTION/LARSEN

INNOVATION

Larsen a innové, ces dernières années. Par exemple avec un fût vieilli sur le fort Boyard, ou encore le Summer Blend, passé seulement six mois en fût (qui ne peut donc pas être appelé cognac). Alors, la maison se met-elle hors des clous ? « Ce n'est pas en proposant la même chose que les autres et plus cher qu'on va faire des affai-

res, répond Jérôme Durand. La question qui se pose est de savoir si on s'inscrit dans le cahier des charges du cognac ou pas. Une grande maison [Martell avec son Blues Swift, NDLR] a ouvert la boîte de Pandore. Nous, on ne reste pas passif sur ce sujet-là. Tout le monde se pose des questions. »

Un pari payant puisque le directeur affirme que « l'on a battu tous les records de vente l'an dernier, ainsi qu'au niveau du chiffre d'affaires et de la rentabilité ». Impossible, pourtant, de

connaître les chiffres. « Notre maison mère, le groupe Altia, est cotée en bourse et je ne peux rien dire », s'excuse Jérôme Durand. On se référera donc aux données datant de 2015. Larsen réalisait alors un chiffre d'affaires de 20 millions d'euros, avec environ 2 millions de bouteilles chaque année. Aujourd'hui, la maison compte 29 salariés à Cognac et 2 en Finlande.



LE PIÉTON

A vu que la ville prenait le tempo de la Semaine fédérale de cyclotourisme, qu'elle accueille du 4 au 11 août. Des décorations sur le thème du vélo ont commencé à poindre, à l'image de ces notes en forme de roues de bicyclettes sur les grilles du jardin public. D'une pierre trois coups, ça marche aussi pour Blues Passions et la Fête du cognac!



PHOTO P.H.M.

AGENDA

AUJOURD'HUI

« Attractions ». De 10 h à 18 h 30, exposition de peintures de Christophe Lécrivain à l'Espace découverte en pays du cognac. Tél. 05 45 36 03 65.

Atelier « Défi Archi'Lego ». De 16 h 30 à 17 h 30, initiation ludique à l'architecture par le biais du célèbre jeu de construction, pour les 6-12 ans. Tarif : 2 €. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. Réservation au 05 16 45 00 17.

Musique. À partir de 19 h, une banda de 44 musiciens se produira place du Solençon. Agrupación Musical Maestro Ibarbez vient de Valdepeñas, la ville jumelée avec Cognac. Dîner partagé sorti du panier.

Salsa. À 20 h, initiation avec Khadansé et Dj Kha, au bar restaurant Le Garage, place du Canton. Entrée libre. Tél. 05 45 36 08 84.

« Oeuvres du papier ». De 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h, exposition de Nadine Salem, à la librairie Le Texte Libre.

Recherches généalogiques. De 15 h à 17 h, permanence d'aide à la généalogie, aux archives municipales (1^{er} étage de la bibliothèque), organisée par l'Association généalogique de la Charente. Sans rendez-vous.

« Drôles de drôles ». De 11 h à 18 h, exposition d'une centaine de pièces évoquant l'enfance dans le Cognacais entre 1900 et 1960, au Musée d'art d'histoire.

« Mother and daughter ». Mariatressurivoire, aquarelles, huiles d'Eugénie Croom-Johnson et Jenny Marlé-Bailançé, aux Récollets, salle Marvaud.

DJ Set. De 17 h 30 à 1 h, Milla mivera tout l'été, à l'hôtel Chais Monnet, 50 av. Paul Faino Martell. Entrée gratuite, consommation obligatoire. Tél. 05 17 22 32 23.

De nouveaux artistes s'invitent au musée

CULTURE Des élèves du centre d'animation exposent des pièces conçues en miroir des œuvres présentées par le Musée de l'art et de l'histoire de Cognac

Le vase des hirondelles d'Émile Gallé entouré de quatre nouvelles pièces, une lampe à huile en terre cuite copiée huit fois. Que se passe-t-il au Musée de l'art et de l'histoire de Cognac ? À partir d'aujourd'hui, des œuvres prennent place dans le parcours permanent. Ce sont celles des élèves du centre d'animation. Leur sujet : les œuvres de la galerie. Pendant toute la saison 2018-2019, une cinquantaine de participants âgés de 7 à 80 ans, réunis en quatre ateliers - modelage, dessin, beaux

arts et peintures sur porcelaine et sur verre -, se sont inspirés des pièces déjà existantes. « Je ne m'attendais pas à un tel niveau, s'émerveille Catherine Wachs-Genest, directrice des musées de Cognac. Le musée devient un lieu de ressource et de vie. »

Au fil des salles, des productions sautent aux yeux : un portrait contemporain coloré de François I^{er}, une version cubiste d'« Harmonie Blanche » de Gély-Glay... Même les coffres ont servi de modèles. Dans la partie archéo-

logie, un gros travail a aussi été réalisé. Un vase du néolithique a été refait presque à l'identique avec les techniques de l'époque, comme le montage en colombin. Une exposition d'amateurs chevronnés à découvrir jusqu'au 30 septembre.

Adrien Marchand

Horaires: de 11 h à 18 h en juillet et août. Visite guidée de l'exposition temporaire à 15 heures. Tarifs : 5 €, 1 € enfant et étudiant de moins de 25 ans, gratuit moins de 7 ans.



François I^{er} revisité. PHOTO A.M.

La vidéoprotection déployée en trois ans

POLITIQUE Hier, le Conseil municipal a validé l'installation progressive de 18 caméras, pour un coût total de 300 000 euros

Jonathan Guérin
j.guerin@sudouest.fr

Souriez, vous serez bientôt filmés. Cognac va se parer, à la rentrée, d'un système de vidéoprotection (ou vidéosurveillance, selon que l'on soit pour ou contre). La décision a été votée hier soir en Conseil municipal. Le dispositif sera en réalité progressif : l'objectif est de commencer, en septembre, par deux caméras sur la place François-1^{er}, pour finir en 2021 par un total de 15 à 18 (sur le périmètre de sécurité qui correspond aux grands événements en centre-ville). L'investissement est lui aussi progressif : 72 000 euros en 2019, 118 000 euros en 2020 et 110 000 en 2021. Soit un coût total de 300 000 euros (auxquels il faudra ajouter 5 000 euros par an de frais d'entretien). « Nous sommes allés voir à Libourne comment ça se passe et nous avons été convaincus, a raconté Michel Gourinchas. L'objectif est de sécuriser les biens et les personnes. »

Pour cela, les caméras ne seront pas visionnées en direct. Les enregistrements pourront être consultés a posteriori, uniquement sur demande de la justice en cas d'infraction. « Si on prend concrète-



Les caméras ne seront pas visionnées en direct mais a posteriori. PHOTO ILLUSTRATION P. EL

ment l'exemple des caméras installées par Logelia à Crouin, on constate que les actes d'incivilité ont quasiment disparu », assure le maire.

Trois votes contre

Pour parer aux critiques sur de possibles dérives sécuritaires, le premier magistrat a annoncé la création en parallèle d'un comité éthique. « L'important est d'avoir

de la transparence sur ce qui se fait », a-t-il justifié. Élus de la majorité et de l'opposition, associations (Amnesty, Ligue des Droits de l'homme) seront associés au comité.

Émilie Richaud, au nom de l'opposition de droite, a voté pour. « On se réjouit de cette mesure, qui était inscrite dans notre programme en 2014. À l'époque, cela avait fait couler beaucoup d'encre, car on nous accusait de vouloir fliquer la population. » Michel Gourinchas lui a répondu que « les choses ont changé. Les attentats de "Charlie Hebdo" et du Bataclan sont passés par là. Mais installer des caméras de vidéoprotection m'a posé moins de problèmes que d'armer la police municipale en 2016. Je suis conscient des dangers que cela pose. »

Pourtant membres de la majorité, Danielle Jourzac et Stéphanie Fritz ont voté contre le projet, tout comme Michèle Le Floch (du PC) qui déplore que « l'on remplace de l'humain par des caméras ». Jean-François Hérouard, de la majorité, s'est dit « attaché aux libertés publiques et pourtant déterminé à voter pour, car les caméras ne diffusent pas en direct ». Deux personnes se sont abstenues.

L'ÉQUIPE COMMUNALE

La future taxe va-t-elle plomber le trafic aérien ?

ENVIRONNEMENT L'écocontribution décidée par le gouvernement est au cœur de vives critiques



Air France se dit lésée par cette mesure. PHOTO AFP

Le gouvernement a décidé mardi de mettre en place dès 2020 une « écocontribution » de 1,50 à 18 euros sur les vols au départ de la France. Si les compagnies fustigent une « écologie punitive », les associations environnementales y voient plutôt un rattrapage.

Pourquoi les acteurs du secteur sont-ils inquiets ?

« L'impact de la mesure sera très limité », assure Anne Lassman-Trappier, de l'ONG France Nature Environnement (FNE), en relevant ses nombreuses exemptions. Elle ne concerne que les vols décollant de France, pas ceux qui y arrivent, ni les correspondances, les liaisons d'aménagement du territoire ou les vols vers la Corse et l'Outre-Mer. « S'il y a des oppositions, c'est parce que c'est le premier pas en direction d'autre chose, et c'est ça que combattent les acteurs. »

Fallait-il se limiter à l'échelle nationale ?

L'aviation est de plus en plus critiquée pour son impact sur l'environnement, certains appelant au boycott ou lui reprochant « des exonérations fiscales totalement inacceptables à l'heure du changement climatique et de la soif de justice fiscale des Français », rappelle Anne Lassman-Trappier.

En juin, il avait été question d'une taxe sur le kérosène. Mais le sujet a été renvoyé par le gouvernement à l'échelle européenne. Andrew Murphy, de l'ONG Transport & Environnement, anticipe des délais de négociation très longs, préconisant plutôt « des coalitions d'États volontaires ».

« C'est aussi pour peser dans le débat européen qu'il nous a semblé important de donner un signal » avec cette taxe, a, d'ailleurs, plaidé la ministre française des Transports Elisabeth Borne.

La France est-elle la seule ?

« Nos voisins européens mettent des dispositifs de ce type en place, a souligné Elisabeth Borne. Les Pays-Bas ont récemment annoncé qu'ils voulaient mettre une taxe de 6 euros sur les billets. » « En Allemagne, au Royaume-Uni, en Norvège, en Suède, des taxes sur les billets d'avion sont en place », abonde Andrew Murphy, qui cite également les États-Unis ou l'Australie.

Qui va régler la facture ?

Si toutes les compagnies (quasiement 50 % du trafic aérien français est le fait de compagnies étrangères) devront s'acquitter de la taxe, « cette mesure serait extrêmement pénalisante pour Air France, dont 50 % de l'activité est réalisée au départ de l'Hexagone », plaide le groupe français. « Air France représentera à peu près 25 % » des 180 millions d'euros de recettes annuelles attendues, a de son côté pondéré Elisabeth Borne.

Quant à savoir si les usagers seront pénalisés par la mesure, « c'est aux compagnies de voir », affirme Andrew Murphy. « Elles peuvent aussi décider d'absorber le coût supplémentaire sans le reporter sur le passager... Même si généralement, ce genre de taxes va effectivement peser sur le coût du billet d'avion. »

Quid de la transition écologique du secteur ?

« Cette nouvelle taxe sur le transport aérien devrait financer des modes de transport concurrents, dont le transport routier, et non la transition énergétique dans le domaine aérien », regrette encore Air France. Le produit de ces contributions sera, en effet, affecté à l'Agence de financement des infrastructures de France (Afitf), pour des projets majoritairement ferroviaires et routiers.